



AMAP Alpage

Association Lyonnaise Pour une Agriculture écoloGique et Equitable

info@alpage-lyon.org

alpage-lyon.org/

Le potager de la coccinelle

Eric Morfeuillet

Les ARTHAUDS - 69490 St Romain de Popey

e.morfeuillet@lepotagerdelacoccinelle.fr

Contact référent :

referent.legumes@alpage-lyon.org

CONTRAT D'ENGAGEMENTS PRODUCTEURS - ADHERENT du Mardi 3 octobre 2017 au Mardi 25 septembre 2018

Je soussigné(e) :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

E-MAIL:

Adhérent d'ALPAGE

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association ALPAGE, adhérente à Alliance Paysans Ecologistes Consom'acteurs Rhône-Alpes, réseau régional des AMAP, garant de l'éthique des AMAP et du respect de la Charte des AMAP et des principes définis par la charte des AMAP.

Tous les documents et informations relatifs à l'association et aux distributions sont mis en ligne sur le site alpage-lyon.org/

En particulier, **en devenant adhérent(e), je m'engage à :**

- ✓ Partager les risques et les bénéfices avec le producteur dans les aléas de production
- ✓ Venir chercher mon panier le mardi entre 18h00 et 19h30 devant la MPT des Rancy.
En cas de retard ou d'absence, le dit panier ne sera pas délivré.
- ✓ **Aider au moins une fois à la préparation et/ou distribution des paniers** en m'inscrivant sur le calendrier accessible en ligne sur alpage-lyon.org/ ou sur le lieu de distribution
- ✓ Régler la **cotisation** annuelle d'adhésion à AMAP Alpage de 10 euros

Producteur

Je m'engage à :

- ✓ Approvisionner régulièrement l'adhérent
- ✓ Informer l'adhérent de la vie de l'exploitation
- ✓ Faire preuve de transparence sur mes modes de production

Le contrat ne pourra être résilié que si l'adhérent trouve un remplaçant. En cas de force majeure (déménagement etc.) l'adhérent pourra bénéficier de l'aide du Conseil d'Administration, sous réserve de formuler sa demande suffisamment à l'avance.

Options de contrat

- Saison complète :
46 paniers; selon mes possibilités je choisis le mode de règlement suivant :

	<input type="checkbox"/> Panier à 11€	<input type="checkbox"/> Panier à 16,5 €
<input type="checkbox"/> 1 fois =	506 €	759 €
<input type="checkbox"/> 2 fois =	2 x 253 €	2 x 379,5 €
<input type="checkbox"/> ... fois =	... x€	... x€

- Nouvel adhérent(e) en cours d'année :
.....paniers jusqu'au 25 septembre 2018 à partir du

	<input type="checkbox"/> Panier à 11 €	<input type="checkbox"/> Panier à 16,5 €
<input type="checkbox"/> ... fois =	... x€	... x€

Les dates **sans** distribution de légumes sont : 31/10, 26/12 et 02/01, 20/02, 17/04, 01/05 et 08/05, 14/08.

Pour maintenir le nombre de 46 paniers, le panier du 02/01 sera livré en 2 fois, une moitié le 19 décembre et l'autre moitié le 9 janvier. Les paniers du 01/05 et 08/05 seront récupérés : le panier du mardi 24 avril sera moitié plus gros et il restera 3 demi-paniers qui seront répartis en juin et fin août.

Je note que ces dates sont susceptibles d'être modifiées si les aléas de production le contraignent. Je choisis une semaine où je ne souhaite pas recevoir de panier en me rendant sur alpage-lyon.org/ (panier « joker ») ou en précisant la date ci-après :

Date panier Joker souhaitée le.....

Les chèques sont à libeller à l'ordre de «Le Potager de la Coccinelle ».

Les chèques sont déposés en banque le 1er de chaque mois.

Le règlement en une fois et débité le plus tôt possible donne la possibilité aux producteurs de réaliser des investissements en limitant leur endettement.

L'association vous confirmera la validité de ce contrat en vous retournant un exemplaire daté et signé par l'un des producteurs.

Signatures :

Producteur :

Adhérent(e):